

Les synergies entre le SPW et les services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne la gestion des biens immeubles

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 97 (2016-2017) 1
- **Question écrite du 31/01/2017**
 - de WARZEE-CAVERENNE Valérie
 - à LACROIX Christophe, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Energie

La Déclaration de politique régionale prévoyait des synergies entre le SPW et les services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne la gestion des biens immeubles.

Certains bâtiments du SPW accueillent en leur sein des services parfois très divers. C'est notamment le cas à Jambes où un bâtiment accueille un Espace Wallonie et à Verviers où un guichet de l'énergie a été mis en place auprès du SPW. En outre, un projet à Villers-la-Ville prévoit que le SPW accueille, dans l'un de ses bâtiments, des locaux pour l'Institut du Patrimoine wallon.

Alors que des synergies existent déjà entre le SPW et divers services et instituts publics wallons au niveau de l'affectation des bâtiments, qu'en est-il d'étendre ces bonnes pratiques en renforçant les liens avec des services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur cette mesure de la DPR ? Quelle est son ambition à ce niveau ?

Par exemple, des services publics tels que l'accueil de la petite enfance pourraient être davantage développés au sein même des bâtiments du SPW, permettant aux agents et autres citoyens travaillant à proximité de pouvoir bénéficier d'infrastructures d'accueils au plus près de leur lieu de travail. Quelle est la vision de Monsieur le Ministre quant à un « mix » d'occupation des bâtiments du SPW ? La mise sur pied de véritables « cités administratives » où une multitude de services s'y retrouvent est-elle déjà une réalité en certains endroits ou, à tout le moins, en développement et en réflexion au niveau de ses services ? Quelle collaboration a-t-il initiée en ce sens auprès du ministre Flahaut ?

- Réponse du 03/02/2017

- de LACROIX Christophe

Effectivement, le SPW accueille au sein de son parc immobilier, d'autres services que les seuls services administratifs du SPW.

À ce sujet, je souhaite informer l'honorable membre que les Espaces Wallonie sont des services relevant du SPW et que l'IPW est appelé à intégrer le SPW via un Service administratif à comptabilité autonome. Il s'agit dès lors d'exemples peu probants en termes d'accueil systématique de services externes au SPW.

Par contre, l'accueil, au sein d'un immeuble de la Région situé à Verviers, d'un guichet de l'énergie atteste ma volonté de rassembler lorsque cela est possible différents services, y compris externes. Dans le cas présent, l'objectif est de proposer un véritable pôle d'information au bénéfice du citoyen.

Quant à la préoccupation de l'honorable membre portant sur les liens avec la Fédération Wallonie Bruxelles, par exemple en matière d'accueil de la petite enfance, je peux annoncer que nous sommes en voie d'acheter une partie d'immeuble à Namur en vue d'y installer une crèche au bénéfice d'enfants dont au moins un parent est collaborateur au sein du SPW.

J'ai également eu l'occasion de m'entretenir avec mon collègue André Flahaut sur les synergies possibles entre les deux entités. Notre collaboration porte essentiellement sur l'hébergement des agents relevant des services communs (eWBS, EAP et futur service commun d'audit).

Elle le constatera, nous n'hésitons pas à intégrer au sein de nos bâtiments d'autres acteurs ou d'autres fonctions que celle de bureau lorsque cette mixité est favorable au citoyen wallon ou à nos agents.

Je suis convaincu qu'une politique d'ouverture de ce type est plus productive de synergies réussies qu'une politique de principe consistant par exemple à créer des cités administratives qui mêlent plusieurs niveaux de pouvoirs ou qui impactent exagérément des quartiers sur le plan urbanistique.